

Le programme prévoyait au début des remises de 4,5c. le litre pour l'essence et de 3c. le litre pour le gas-oil.

Et dans le paragraphe suivant:

Pour tenir compte de l'augmentation des taxes d'accise et de vente, la remise a été portée à 9c. le litre pour l'essence et à 7,5c. le litre pour le gas-oil.

Je m'empresse de dire que j'appuie entièrement ce programme. Je ne le critique pas, mais je ne le comprends pas bien et il existe peut-être un autre feuillet d'information qui précise si la date d'entrée en vigueur prévue dans le projet de loi C-101, qui autorise la remise, correspond à celle de l'imposition de la taxe additionnelle. C'est tout ce que je voulais savoir. Je suis assez sûr que le projet de loi prévoit cette situation, mais je me demandais s'il y avait un écart entre la date d'entrée en vigueur de la surtaxe et celle de la remise dont l'autorisation nous est demandée maintenant.

Le sénateur MacDonald: Honorables sénateurs, je n'ai pas le feuillet d'information dont le sénateur Olson a parlé. Même si je l'avais, je pourrais difficilement répondre à votre question. Cependant, je crois que le sénateur Doody a dit que le ministre est disponible et qu'il sera avec nous dans quelques instants. Vous pourriez peut-être lui poser la question.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): C'est exact, sénateur MacDonald. M. Hockin, le ministre d'État aux Finances, accompagné de M. Brian Willis, fonctionnaire de la Direction de la politique fiscale, seront bientôt avec nous et ils pourront peut-être donner au sénateur le renseignement qu'il demande.

Le sénateur Olson: Très bien.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, le projet de loi est renvoyé au comité plénier qui siégera dans la journée.)

PROJET DE LOI SUR LE TARIF DES DOUANES

ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER

L'ordre du jour appelle:

Le Sénat se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-87, Loi concernant l'imposition de droits de douane ou d'autres droits, la mise en oeuvre de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, l'exonération de divers droits de douane ou autres, comportant des mesures connexes et modifiant ou abrogeant certaines lois en conséquence.

Le Sénat s'ajourne donc à loisir et se forme en comité plénier pour étudier ce projet de loi, sous la présidence de l'honorable Rhéal Bélisle.

Conformément à l'article 18 du Règlement du Sénat, l'honorable Thomas Hockin, ministre d'État (Finances), prend place dans la salle du Sénat.

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, puis-je vous présenter l'honorable Thomas Hockin, ministre d'État (Finances), et ses collègues, M. Fraser Laschinger, chef de la Division des tarifs douaniers du ministère des Finances, et M. Joe Loomer, conseiller spécial du ministère des Finances.

Le président: Je souhaite la bienvenue aux témoins au Sénat. Honorables sénateurs, voulez-vous que le ministre fasse une déclaration préliminaire?

Des voix: D'accord.

L'honorable Thomas Hockin (ministre d'État (Finances)): Honorables sénateurs, je suis venu hier soir à 20 heures parce que je croyais qu'il y avait une réunion de comité. Seuls trois membres du personnel de nettoyage étaient présents mais ils ont dit qu'ils m'écouteront.

Le sénateur Frith: Comment cela s'est passé?

M. Hockin: Très bien. Il y avait également quatre secrétaires en tenue de soirée parce qu'elles se rendaient à une fête de Noël. Elles ont également écouté ce que j'avais à dire. Cependant, c'est un plaisir de pouvoir en réalité prendre la parole devant le comité plénier.

Le sénateur Frith: Ont-ils au moins adopté le titre du projet de loi pour que nous n'ayons pas à nous en occuper?

M. Hockin: Je pense que oui.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le sénateur Robertson, qui est déjà intervenu au sujet de ce projet de loi. Je crois comprendre qu'elle s'y est beaucoup intéressée. Il s'agit effectivement d'une mesure très importante à l'échelle internationale. Je suis heureux de pouvoir aborder à cette occasion certains points concernant l'opportunité de ce projet de loi, sans pour autant répéter ce qu'a déjà dit le sénateur Robertson, ainsi qu'un sujet qui nous concerne tous, le fait que le secteur privé est prêt à s'adapter à un tout nouveau système de tarifs douaniers.

Comme vous le savez, notre système de tarifs douaniers présentait une sorte d'anomalie par rapport à celui des autres pays car nos catégories différaient quelque peu des leurs; aussi il s'agit pour nous d'un grand changement. Il importe, je pense, qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet du degré de consultation auquel le gouvernement a procédé avec la population sur ces nouvelles dispositions douanières. Le gouvernement n'a jamais caché que le nouveau tarif des douanes va modifier les droits à l'égard de certaines marchandises d'importation. Il y a non seulement changement de terminologie mais changement de tarifs. Dans toutes nos relations avec le public, nous avons cherché à le faire savoir à tous les intéressés. Nous avons invité les importateurs et les entreprises à se renseigner sur ces changements. Sachant qu'ils peuvent avoir des incidences pour les entreprises, nous n'avons rien ménagé pour informer le commerce, par le biais d'organismes professionnels, de colloques organisés par le ministère du Revenu national, de circulaires expédiées par la poste ainsi que de la Commission du tarif qui collabore avec le public en matière de législation douanière depuis 1984.

On peut dire que les grosses sociétés et les importateurs qui négocient de nombreuses importations dans l'espace d'une même année ont fait le nécessaire pour être prêts le 1^{er} janvier. Je me suis entretenu avec une de ces entreprises, la plus importante du Canada je pense—il s'agit de Livingston, qui a son siège dans ma circonscription—et elle est fort désireuse de le voir mis en application et elle s'y est préparée. Ce n'est qu'un exemple typique.

Le sénateur Frith: Est-ce là la société des pièces d'automobile?